

Voix des Métaux ★

Fédération Française des Syndicats de la Métallurgie C.F.T.C. 5, rue Mayran PARIS 9^e

13-16 JUIN



Photo HUBERT

32^{ème} CONGRÈS CONFÉDÉRAL de la **C.F.T.C.**

Du 13 au 16 juin, se tient à Issy-les-Moulineaux le 32^e Congrès confédéral de la C.F.T.C.

L'ordre du jour comporte notamment la présentation et la discussion des rapports d'activité, d'orientation et d'organisation.

D'autre part, le Congrès élira le nouveau Conseil confédéral de la C.F.T.C.

Camarade de la Métallurgie, ce Congrès est ton Congrès, tu y seras représenté. Le prochain numéro de « VOIX DES METAUX » te donnera d'importants extraits de ce Congrès.

Pour un désarmement général

- Le Conseil fédéral de la métallurgie C.F.T.C. réuni les 11 et 12 mai 1963.
- Après avoir rappelé son attachement à un désarmement général et ses positions constantes face aux menaces contre la Paix d'où qu'elles viennent.
 - Dénonce la politique de course aux armements et notamment le développement de l'armement atomique.
 - Déclare que les dépenses de la défense nationale ne peuvent avoir la priorité sur les investissements collectifs indispensables à la vie de la Nation : enseignement, logement, santé, recherche scientifique.
 - Renouvelle ses positions visant à un désarmement général simultané, progressif et contrôlé.
 - Demande au gouvernement français de participer à l'effort international pour réaliser ce désarmement.

DROLE DE POLITIQUE SOCIALE

Par Pierre JEANNE,
Secrétaire fédéral.

D EPUIS des mois le gouvernement et sa majorité n'ont cessé de déverser sur le pays un flot de déclarations sociales : un avenir radieux s'ouvrirait enfin avec un gouvernement stable, une majorité parlementaire et des finances rétablies.

« Le pays est établi dans la stabilité politique et dans la stabilité économique », déclarait le 14 janvier, le président de la République, et pour « L'Echo de la Finance » du 25 janvier, « pas de problèmes insolubles, car les efforts accomplis depuis quatre ans par notre pays ont renforcé notre équilibre financier tant intérieur qu'extérieur et nous avons les moyens de faire face à tout ajustement passager ». L'on pourrait multiplier les citations optimistes des milieux gouvernementaux, financiers ou U. N. R.-U. D. T.

LA REALITE

● Les travailleurs : les familles ouvrières les plus défavorisées (vieux travailleurs, malades...) ont maintenant l'occasion d'apprécier à sa juste valeur, la soi-disant politique sociale.

Les prix ne cessent de monter et les tentatives pour stopper les hausses ont la même efficacité que l'opération « suivez le bœuf » de Missoffe. L'augmentation des tarifs S.N.C.F., de l'électricité, des loyers, va peser lourdement sur les budgets ouvriers ; après tout les milliers de salariés qui emprunteront

la S.N.C.F. pour leur départ en congés peuvent payer un peu plus cher maintenant qu'ils ont la quatrième semaine.

● Les salaires : si la Banque de France déclare dans son dernier rapport que : « la France se range parmi les pays où les salaires ont connu, au cours des récentes années, la progression la plus forte, soit 25 % ». Il faut souligner aussi comme le fait « La Vie Française » du 10 mai que : « C'est en France que le coût de la vie a le plus progressé depuis trois ans. »

● L'emploi : rien de véritablement efficace n'a été fait en ce qui concerne les milliers de jeunes sans métier, sans place dans les collèges techniques, les centres d'apprentissage, rien de valable pour l'emploi des salariés dans les entreprises ou les régions en difficulté.

DE GRANDES MANŒUVRES

D'autres manœuvres se dessinent, celle non seulement de faire payer la note aux travailleurs et aux familles populaires, mais celle beaucoup plus sordide de rendre les mineurs, les cheminots, les gaziers-électriciens, les fonctionnaires responsables de l'actuel état de chose. Tout allait bien, n'est-ce pas ? Et voilà que ces gens-là ont tout remis en cause, alors maintenant le bon peuple paiera comme au beau temps de la IV^e République.

Comme Pinay, Gaillard, Pflimlin et Cie, M. Pompidou pense d'abord à l'augmentation de la S.N.C.F., de l'électricité, des timbres-poste, du tabac, toutes choses qui frappent en priorité les petits consommateurs. Quant aux dépenses militaires, à cette force de frappe, qui nous coûte dans les 4 à 5 milliards par an, il n'est évidemment pas question d'y toucher ni d'en discuter : Vive la grandeur !

POUR UNE POLITIQUE SOCIALE

Comme nous l'avons toujours fait, quels qu'aient été le gouvernement et les hommes en place, c'est sur les actes que nous jugeons.

Quels que soient les discours et les déclarations, responsables du bien-être et de la liberté des travailleurs qui nous font confiance on ne nous fera tout de même pas dire : « Mon Général, la soupe est bonne » alors qu'elle n'est pas tellement plus épaisse qu'avant et qu'au train où vont les choses, elle est de plus en plus aigre, notamment pour les plus défavorisés. Ce n'est pas les quelques mesures décidées (S.M.I.G., zones de salaires, allocations familiales) qui peuvent nous faire changer d'avis.

Aujourd'hui comme hier, pour les travailleurs, pas de véritable politique sociale sans l'action syndicale, et notre lutte continue plus que jamais pour nos objectifs, notamment l'amélioration du pouvoir d'achat, la réduction de la durée du travail et la droit syndical.

AUX PILES WONDER ÇA S'ÉCLAIRE...

Oui, ça s'éclaire... pour les travailleuses et les travailleurs de l'usine Wonder, à Saint-Ouen, car, depuis plus de douze ans, ils n'ont connu aucun délégué du personnel ni aucun comité d'entreprise.

Pourquoi? Parce que, au fur et à mesure qu'il y avait des candidats éventuels, la direction s'en débarrassait. Une réunion syndicale et, le lendemain, les participants étaient soit mutés, soit licenciés. D'ailleurs, la situation était nette de la part de la direction... le personnel étant prévenu par ses soins « que tous ceux qui se syndiqueraient seraient immédiatement mis à la porte... »

Il y a plusieurs mois, quelques ouvriers se sont décidés, malgré toutes les pressions subies, à secouer le joug de la direction. Ce fut le démarrage d'une section syndicale C.F.T.C. Bien entendu, comme dans toutes les entreprises de ce genre, la direction a ressorti un « syndicat indépendant » aux candidats, duquel le chef du personnel indique « qu'ils n'auront rien à faire, sauf d'exécuter ce qu'il leur dira... »

Malgré la publicité « sociale » faite par la direction Wonder, les travailleurs ont compris que tout le monde n'était pas à la même table. Ce sont des licenciements abusifs pour la moindre brouille, les accidents de travail, l'absence d'hygiène la plus élémentaire, l'exploitation toute particulière des jeunes ouvrières à qui on fait effectuer un travail d'adulte... les cadences de travail, sans parler des salaires excessivement bas et des gestes mesquins de cette direction « sociale » qui consistent, par exemple, à retarder quotidiennement la pendule de quelques minutes pour les 920 salariés... obligeant ceux-ci à faire des heures supplémentaires non rémunérées.

Très nombreuses sont les ouvrières, professionnels, mensuels, qui ont rejoint les rangs de la section syndicale C.F.T.C. et, sous la pression du syndicalisme, les élections de délégués vont enfin avoir lieu à la fin de ce mois.

Les travailleuses et les travailleurs ont vaincu la peur en participant à cette première action syndicale, mais tout n'est pas terminé... car, pour cette direction bien pensante, le syndicat, « c'est la pagaille » (sic) et le chef du personnel a juré « qu'il aurait la peau des délégués » (nous citons textuellement).

Le personnel de chez Wonder, avec l'appui efficace du Syndicat Construction électrique et électronique de la région parisienne, et de l'Union régionale parisienne, voit enfin le jour approcher où il pourra valablement s'exprimer.

Jean AUGER.

ACTION = ADHÉSION

Le premier semestre 1963 aura été significatif pour rappeler que le syndicalisme était vivant et présent parmi les travailleurs. Sans les syndicats, qu'auraient fait les mineurs? Sans les syndicats, la quatrième semaine de congés payés aurait-elle été étendue aussi rapidement?

LES SYNDICATS, C'EST L'ACTION

À la vérité, le syndicat agit quotidiennement, parfois d'une manière peu spectaculaire. Des milliers de délégués, à travers la métallurgie française, règlent les litiges individuels entre syndiqués et patrons, arrachent, avec le soutien des adhérents, telle ou telle conquête.

De l'action la plus petite aux grandes activités nationales, le syndicat, c'est-à-dire adhérents, militants, anime et assure l'action.

L'EFFICACITÉ DE L'ACTION EST LIÉE AUX ADHÉSIONS

Ces preuves de l'efficacité de l'action du syndicat sont des raisons pour accroître la force syndicale.

Les travailleurs non syndiqués doivent reconnaître que l'action syndicale est irremplaçable. Que cette force de frappe se décuple avec l'adhésion massive des travailleurs au syndicat.

Chaque adhérent déjà convaincu de cette loi syndicale peut, pendant l'action, discuter avec le camarade non syndiqué et l'entraîner avec nous.

Et après l'action intense, lorsque, dans les discussions au vestiaire, au bureau, on fait le point, n'est-ce pas le moment de constater que notre force est directement liée à notre nombre d'adhérents?

Adhérents! dans ces discussions, agissez avec conviction! Votre conviction entraînera celle de vos camarades inorganisés.



● LES OUVRIERS CONTINUENT A NE PAS ETRE D'ACCORD AVEC M. BOUYER.

En avril 1962, la direction des Etablissements Bouyer, à Montauban, licenciat 71 ouvriers qui s'étaient mis en grève pour obtenir l'institution d'un comité d'entreprise. Les délégués du personnel et les candidats au comité d'entreprise — tous C.F.T.C. — étaient compris dans cette mesure.

Bref, depuis bientôt un an, l'entreprise se trouve sans délégués.

Après une telle affaire, on conçoit que les camarades éventuels hésitent.

La direction a cependant trouvé quelques volontaires du côté de F.O. (qui n'existaient pas en avril 1962).

On dit, en effet, qu'elle a maintenant besoin des délégués. Pourquoi?

Parce qu'elle souhaite que les intérêts de son personnel soient bien défendus? Non pas, mais parce qu'elle voudrait obtenir un prêt d'argent de la part des pouvoirs publics. Ceux-ci lui auraient dit: « Point de délégués, point de sous... »

Les élections ont eu lieu. La direction disait merci aux ouvriers qui venaient voter. On comprend pourquoi: Telle Perrette et son pot au lait, la direction voyait l'argent rentrer dans sa caisse.

Mais elle en est pour ses frais, car le résultat a été catastrophique pour elle: le quorum n'a même pas été atteint. La direction en est donc pour ses frais.

● QUEL AVENIR SE PRÉPARE A LA S.A.C.M. DE MULHOUSE.

À la suite des difficultés rencontrées par l'usine de Mulhouse, la di-

rection de la S.A.C.M. a décidé d'une part de stopper l'embauche afin de réduire les effectifs et, d'autre part, de ramener l'horaire à 46 h. à partir du 2 mai, pour la majeure partie du personnel.

À Rhenaméca, filiale de la S.A.C.M., 40 travailleurs sont licenciés parmi lesquels trois délégués C.F.T.C., licenciements effectués sans aucun souci de reclassement.

Cette situation n'est pas pour nous étonner, puisque, déjà, le 29 mars, lors d'une réunion d'information à laquelle participaient 250 personnes, le responsable C.F.T.C. de la S.A.C.M., Paul Biringier, avait mis l'accent sur nos préoccupations quant à l'avenir du personnel.

La C.F.T.C. poursuit avec force l'action engagée pour le plein emploi, contre les licenciements et pour la défense des revendications des travailleurs.

● LA VÉRITÉ SUR FIVES-LILLE-CAIL.

Devant la situation sans cesse s'aggravant à la Société Fives-Lille-Cail, les trois organisations C. F. T. C., C.G.T. et F.O. ont, par un tract, alerté la population des régions de Lille et de Denain et exposé la vérité sur cette situation.

Alors qu'en 1959 la Société employait au total plus de 10 000 travailleurs, l'effectif est réduit à 5 000 en mai 1963, les usines de Fives et de Denain étant les plus touchées. L'horaire a été ramené à 40 heures. Les conditions de travail se sont détériorées, la direction restreint au maximum les libertés syndicales afin de pouvoir poursuivre en toute liberté sa politique antisociale.

Cette liquidation de la main-d'œuvre va de pair avec celle des moyens de production. Alors que le chiffre d'affaires de la société est en constante progression, la production des ateliers est réduite.

Tout le personnel des usines de Fives et de Denain en a assez de cette politique décidée et appliquée depuis quatre ans par quelques hommes d'une banque d'affaires, politique qui met en cause l'existence normale de milliers de personnes, bouleverse l'économie d'une région, ne vise que le profit au mépris de toute considération humaine.

● LA LUTTE POUR LA 4^e SEMAINE SE POURSUIT.

Partout, l'action pour les congés payés se poursuit, soit pour les obtenir dans les entreprises, ou les régions, où le patronat n'a pas encore cédé, soit pour améliorer les textes signés.

Signalons notamment la modification intervenue, le 26 avril, de l'accord Renault du 29 décembre et plus particulièrement celles précisant que les jeunes de moins de 18 ans bénéficiant déjà de quatre semaines, auront droit au congé supplémentaire de six jours ouvrables prévu par l'accord.

● DANS LA CARROSSERIE DU MORBIHAN.

Lors d'une commission paritaire qui s'est tenue courant avril, il a été obtenu pour les travailleurs de ce secteur:

- La quatrième semaine de congés payés;
- Une augmentation de salaire de 0,10 de l'heure à compter du 1^{er} avril;
- Un nouveau barème de minima partant de 2,24 au manœuvre à 3,35 pour le professionnel hautement qualifié.



Les travailleurs des Forges d'Hennebont manifestent dans la rue. (Photo Archives V.M.).

EN JUIN

A l'action pour...

L'augmentation des salaires

- Les hausses de prix décidées par le gouvernement vont accroître encore les difficultés des familles ouvrières.
- Plus que jamais, l'augmentation des salaires s'impose.
- CHAQUE CAHIER DE REVENDICATIONS DOIT PORTER L'ACCENT SUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES REELS.
- AU NIVEAU DES ATELIERS, DES BUREAUX, QUE L'ACTION S'ENGAGE SOUS LES FORMES LES PLUS DIVERSES.

L'élaboration du Livre blanc

- Notre « livre blanc » sur les atteintes portées aux droits syndicaux se bâtit activement:
- ENVOYEZ A LA FEDE TOUS LES FAITS CONSTATÉS DE:
- REPRESSION ANTISYNDICALE;
- SANCTIONS ENVERS LES MILITANTS ET ADHÉRENTS;
- SUCCÈS OBTENUS EN MATIÈRE DE DROIT SYNDICAL.
- CE « LIVRE BLANC », C'EST L'AFFAIRE DE TOUS, AIDEZ A SA RÉALISATION.

« VOIX DES METAUX »

Rédaction — Administration :
5, rue Mayran, Paris 9^e
Tél. TRU : 14-50

PUBLICITÉ : « Publicat »
24, bd Poissonnière, Paris 9^e
Tél. PRO : 86-51

Le Gérant : J. MAIRE

IMPRIMERIE SPECIALE
« VOIX DES METAUX »
5, rue du Cornet, Le Mans

Travail exécuté par des syndiqués



Une grande centrale démocratique

Notre prochain congrès confédéral, qui se tiendra du 13 au 16 juin prochain, a, à son ordre du jour, un rapport intitulé « **Éléments de réflexion sur les responsabilités de la C.F.T.C. de demain** ».

A travers ce rapport, c'est le problème de l'évolution de notre organisation qui est posé pour la mettre en état de faire face à la situation sociale, économique, politique tant sur le plan national qu'international, et de répondre aux aspirations des adhérents et d'un nombre de plus en plus grand de travailleurs.

LES POSITIONS DE LA C.F.T.C. METAUX

Une première étude avait été faite par l'ensemble des syndicats de la métallurgie C.F.T.C. lors du congrès de la Fédération, en octobre 1960, à Lyon.

En juin 1962, l'organisme directeur de la Fédération « **estimait indispensable que la C.F.T.C. évolue dans ses structures et ses statuts afin qu'elle soit en état de répondre aux problèmes actuels et d'accueillir tous les travailleurs d'accord sur notre conception de la démocratie et du syndicalisme et sur notre programme** ».

Ces derniers mois, chacun des syndicats a eu en main le rapport confédéral et a pu faire part de ses remarques et de ses suggestions.

Le prochain congrès C.F.T.C. aura d'importantes décisions à prendre et, s'il se peut que la question du titre et des statuts ne soit pas tranchée en juin prochain, il n'en reste pas moins que ce problème du titre et des statuts comme le problème des objectifs d'organisation et d'action devront trouver rapidement une solution.

CELA CONCERNE TOUS LES ADHERENTS

Le délai pour prendre une décision est nécessité par le fait que la décision à prendre ne doit pas être l'affaire des quelques responsables, mais celle de l'ensemble des adhérents.

Il n'est de décision valable que si elle est prise démocratiquement, c'est-à-dire non seulement par tous, mais aussi en toute connaissance de cause.

Faire de notre organisation un syndicalisme moderne, efficace et démocratique, capable d'améliorer le bien-être, mais aussi de développer les libertés refusant toute dictature, que ce soit celle de l'argent de l'Etat ou d'un parti quel qu'il soit, telle est notre volonté.

La C.F.T.C., à travers les actions revendicatives récentes (grève des mineurs, quatrième semaine de congés) a montré son dynamisme et son efficacité.

Elle se veut la grande organisation syndicale, démocratique française toujours plus au service des travailleurs pour le bien-être, la liberté, la paix.

Il dépend de chacun des adhérents qu'il en soit ainsi.

A TABLE !

C'est un hommage que je veux rendre aujourd'hui à ce meuble indispensable à notre vie moderne.

La table n'est-elle pas le souci constant de la ménagère dont le mérite incontestable est d'avoir une table de plus en plus garnie avec un porte-monnaie de plus en plus dégarni grâce aux bons soins de M. Giscard d'Estaing, spécialisé dans les tables de soustraction.

En fait de table bien garnie, je pense à celle de ce pauvre M. Donner, directeur général de la General Motors aux U.S.A. qui n'a touché comme rémunération pour 1962, que la somme de 396 millions de nos anciens francs. Quelle misère !

La table ronde est en honneur, le gouvernement en organise, les partis, les groupements, et les clubs aussi : signe particulier en général ça tourne en rond et ça ne supprime pas les divisions.

La table est le meuble principal du commissaire de police; pour peu que vous y soyez invité, après vous avoir offert le panier à salade on vous invitera courtoisement à vous mettre à table pour manger le morceau (si besoin avec du tabac).

A la table du Conseil des ministres, M. Pisani aurait répondu à son collègue des Finances qui le chicanait sur le prix du lait : « l'étable c'est moi ».

Le jeune homme de bonne famille aspire à une place à la table du Conseil d'administration de papa, le margoulin pense au dessous de table, le joueur à sa table de jeu, l'écolier à sa table de multiplication..... (si le jeu vous plaît, vous pouvez continuer en vous reportant à la table des matières).

Quant aux syndicalistes, lorsqu'ils s'associent autour de la table avec les patrons, ils ont surtout l'impression que les meubles patronaux manquent souvent de ce complément indispensable qui s'appelle la ralonge.

Jean-Pierre.

LUTTES POUR LE DROIT SYNDICAL

Maurice HUMEAU : La Cour d'appel confirme le jugement précédemment rendu

La cour d'appel de Paris a confirmé par arrêt du 2 mai 1963, le jugement précédemment rendu par le conseil de prud'hommes de la Seine et condamnant la Régie Renault à verser à notre camarade Humeau des indemnités représentant un total de 10 000 F.

Ainsi se trouve définitivement établi le caractère abusif du renvoi dont notre camarade a été victime à la fin de l'année 1961 à la suite d'actions menées par les syndicats contre les licenciements décidés par la Régie Renault.

PANHARD : Un panneau d'affichage pour 6 000 travailleurs

La commission de conciliation des métaux de la région parisienne a été réunie à la demande de la C.F.T.C. pour examiner le différend existant entre la direction et la C.F.T.C. au sujet du panneau d'affichage syndical : il n'y a dans cette usine qu'un panneau d'affichage pour 6 000 travailleurs. Comme l'usine a plusieurs portes, pas plus de 300 travailleurs passent chaque jour devant le panneau. Qu'importe ? La convention collective, qui parle d'un panneau, est satisfaite. « Nous ne pouvons aller plus loin, ont dit les patrons, aucune négociation ne peut être ouverte par nous sur le droit syndical. »

La pour Vous...

L'Economie yougoslave, par Guy Caire

La gestion ouvrière des entreprises en Yougoslavie (BIT)

● Ces deux livres sur lesquels nous attirons l'attention ce mois-ci sont vraiment complémentaires.

— Dans le premier, paru dans la collection « Economie et Civilisation » (Editions ouvrières) c'est une analyse sérieuse et détaillée de l'économie yougoslave qui est effectuée. La croissance de divers secteurs : agricole, industriel, commercial est située par rapport à la situation géographique et au cadre historique yougoslave.

— L'étude réalisée par le B.I.T. fait vraiment le point de la gestion ouvrière dans ce pays. Après avoir situé dans quel cadre général humain et institutionnel se place l'entreprise, les organes de gestion (conseil ouvrier et comité de gestion) sont expliqués avec leur composition, leur rôle, les tâches qu'ils ont à remplir.

— L'Economie Yougoslave ; Editions Ouvrières : 10,50 F.

— La gestion ouvrière des entreprises en Yougoslavie ; édité par le Bureau International du Travail : 16 Fr suisses.

V M INFORMATIONS PRATIQUES

● Maladies professionnelles provoquées par le bruit

● Un décret du 10 avril 1963 (« J. O. » du 20) révisé et complète les tableaux de maladies professionnelles, pour l'application de la législation sur la prévention et la réparation et des accidents de travail.

● Selon ce décret, les travaux exposant aux bruits provoqués par :

— L'emboutissage, l'estampage, le martelage, le rivetage des métaux par percussion.

— La mise au point des propulseurs, des réacteurs et des moteurs à piston.

sont désormais susceptibles d'ouvrir droit à une indemnité au titre de maladies professionnelles.

● Le délai de prise en charge des personnes atteintes est de trois mois (sous réserve d'une durée d'exposition au risque de deux ans, réduit à trente jours en ce qui concerne la mise au point des propulseurs, réacteurs et moteurs à piston).

● Augmentations annoncées des A.F. et du S.M.I.G.

Le Gouvernement a précisé le 15 mai dernier un certain nombre de mesures annoncées par le ministre des Finances à l'Assemblée.

— Le S.M.I.G. serait augmenté d'environ 4 % au 1^{er} juillet.

— Les Allocations Familiales seraient revalorisées de 4,50 % à compter du 1^{er} août, le salaire mensuel de base passant de 264,50 à 276,50.

— Les Allocations aux personnes âgées seront revalorisées à partir du 1^{er} juillet et portées à 1.500 F par an, pour les vieux travailleurs de moins de 75 ans, 1.600 F pour ceux âgés de plus de 75 ans, et 1.400 F pour les économiquement faibles.

Collection : « VIVRE SON TEMPS », dirigée par Jacques CHARPENTREAU

Roger H. GUERRAND

LA CONQUÊTE DES VACANCES

Un des aspects les plus mal connus de l'histoire sociale : la conquête du temps libre, dont la « quatrième semaine de congés payés » est, en 1963, la plus récente étape.

Un volume 13,5 x 18, de 128 pages 5,40 F

LES ÉDITIONS OUVRIÈRES

12, avenue Sœur-Rosalie - PARIS (13^e)



Elections professionnelles dans la métallurgie

— BONNE TENUE C.F.T.C.

● Vingt-deux fois le tour de la terre

Le cosmonaute américain Gordon Cooper a réalisé avec succès un vol spatial d'une durée de 34 heures 20 minutes, pendant lequel il a effectué 22 fois le tour du globe à une distance variant entre 267 km et 160 km, à la vitesse de quelque 28 000 km à l'heure.

Gordon Cooper est le dixième homme engagé dans cette lutte de l'espace. Si les Soviétiques avec Nikolaïev et Popovitch, avec 95 et 71 heures de vol, sont toujours en tête de cette magistrale course, les Américains avec Cooper ont rattrapé un peu de leur retard.

Puisse ces exploits contribuer à la paix et à l'union entre les hommes.

● Nouvelle explosion de racisme aux U.S.A.

Une nouvelle fois, des troubles graves ont éclaté aux Etats-Unis au sujet des problèmes raciaux. Après Little Rock et Oxford, c'est Birmingham, dans l'Etat d'Alabama, qui est maintenant à l'ordre du jour. Des centaines de Noirs emprisonnés, des chiens policiers contre la foule, tel est le triste spectacle. Malgré un essai de négociation entre le leader noir Martin Luther King et des commerçants blancs, la population blanche raciste continue à s'opposer à ce que les Noirs soient considérés comme les autres hommes, et bénéficient des mêmes droits. Kennedy saura-t-il imposer la solution du problème noir à ses compatriotes les plus rétrogrades ?

● Le 34^e Congrès de la C.G.T. a terminé ses travaux

Le congrès de la C.G.T. vient d'avoir lieu à Paris. Bien que le thème de l'unité ait été au centre de ce congrès, les déclarations tant de Benoît Frachon que des leaders communistes de la C.G.T. ne paraissent pas modifier sensiblement les données du problème de l'unité syndicale en France. En effet, comme le soulignait André Jeanson, vice-président de la C.F.T.C., malgré le ton plus nuancé et plus souple, il est difficile d'interpréter les déclarations de Benoît Frachon comme la volonté de la part des dirigeants communistes de la C.G.T. de rompre avec la thèse de Lénine selon laquelle le syndicat est l'organisation permettant au parti l'encadrement des masses non communistes.

NOUS avons établi, courant mai, une statistique portant sur 117 établissements de la métallurgie, totalisant plus de 250 000 travailleurs ; statistique dans laquelle nous avons comparé les résultats respectifs des élections de délégués du personnel sur les deux périodes 1963-1962.

De ces résultats on peut souligner les enseignements suivants :

a) DAVANTAGE DE VOTANTS.

S'il est vrai que les inscrits sont en augmen-

tation, cette augmentation jouant surtout pour l'automobile et la mécanique, il est intéressant de constater la régression des abstentionnistes et des bulletins blancs et nuls. En effet, pour quelque 8 600 inscrits en plus, il y a 10 500 votants en plus et 12 900 suffrages exprimés de plus, ce qui est positif et montre un accroissement de l'audience syndicale vis-à-vis des travailleurs. Le chiffre de 78,14 % de votants est le plus fort constaté depuis plusieurs années.

ELECTIONS DE DELEGUES DU PERSONNEL DANS LA METALLURGIE

(STATISTIQUE SUR 117 ETABLISSEMENTS)

— 1963 (SEPTEMBRE 1962 A MAI 1963)

— 1962 (SEPTEMBRE 1961 A MAI 1962)

	Année	Inscrits	Votants	C.G.T.	C.F.T.C.	F.O.	C.G.C. et divers
TOTAUX :	1963	256 300	200 293	109 508	60 272	14 190	7 316
	1962	247 646	189 728	100 967	56 600	14 230	6 590
% sur inscrits :	1963	—	78,14	42,72	23,51	5,53	2,85
	1962	—	76,61	40,77	22,85	5,74	2,66
% sur votants :	1963	—	—	54,67	30,09	7,08	—
	1962	—	—	53,21	29,83	7,50	3,47

b) LA C.F.T.C. AMELIORE SES POSITIONS.

La C.F.T.C. a progressé de 3 672 voix et de 0,70 % sur l'an passé, ce qui exprime une influence s'accroissant régulièrement dans les entreprises de la métallurgie. Sur les 117 établissements analysés, la C.F.T.C. a progressé dans 91 d'entre eux et les régressions constatées dans certains sont dues à la « digestion » nécessaire des progressions importantes des années passées.

c) LA C.G.T. PROGRESSE EGALEMENT.

La C.G.T. gagne 1,95 % et 8 541 voix, et exprime une progression assez générale dans les divers secteurs.

Il est intéressant de constater que le rapport C.G.T.-C.F.T.C. établi à 2 voix C.G.T. pour 1 voix C.F.T.C. se poursuit dans la même proportion (60.000 voix C.F.T.C. contre 109.000 voix C.G.T.).

d) F.O. EST EN LEGERE REGRESSION.

Faiblement, mais régulièrement, Force Ou-

rière poursuit sa régression, et cela sur la majeure partie des établissements analysés.

e) DANS LES DIVERS, LEGERE PROGRESSION C.G.C.

Les diverses organisations autres que les trois centrales C.G.T., C.F.T.C. et F.O. représentent vraiment peu de chose dans la métallurgie. Les autonomes et indépendants de toutes sortes sont en diminution constante, et seule, dans ces chiffres, la C.G.C. accuse une légère augmentation de ses voix, et notamment par suite de son implantation dans plusieurs entreprises d'où elle était absente.

CES RESULTATS SONT ENCOURAGEANTS POUR LA C.F.T.C. ET DOIVENT ETRE CONFIRMES ET AMELIORES ENCORE DANS DES ELECTIONS QUI AURONT LIEU D'ICI LES CONGRES

LUTTES ouvrières dans le MONDE

SIMCA TOUJOURS EN VEDETTE

SIMCA a tenu la vedette de la conférence de presse organisée par l'U.P.S.M. qui a réuni, le 8 mai, les journalistes de la presse quotidienne et hebdomadaire.

Plusieurs militants, victimes de la politique SIMCA y participaient également et ont pu répondre par de nombreux faits aux questions des journalistes.

Au cours de cette conférence de presse, Guy Guingant a dénoncé les multiples atteintes au droit syndical dont SIMCA s'est rendue coupable. Jean-Paul Murcier a rappelé les positions de l'U.P.S.M. sur le respect et l'extension du droit syndical.

Les journalistes ont pu consulter le rapport établi par le professeur Ceccaldi, à la demande du juge d'instruction, qui avait été saisi par la C.F.T.C. d'une plainte contre X...

Lors des élections de 1960, un tract distribué sous l'étiquette C.F.T.C. demandait, entre autres, le licenciement de tous les travailleurs italiens occupés dans l'usine. De toute évidence, ce tract était un faux. Le rapport Ceccaldi l'établit d'une façon indiscutable en constatant que le tract imputé à la C.F.T.C. a été frappé sur la machine à écrire du syndicat indépendant (C.F.T.) de la SIMCA.

La grève des métallurgistes allemands

Le 26 mars dernier, le puissant Syndicat de la Métallurgie d'Allemagne occidentale (I.G. Metall) dénonçait la convention collective concernant 3,3 millions d'ouvriers et d'employés de l'industrie métallurgique, et rejetant la pause des salaires réclamée par le patronat allemand, demandait 8 % d'augmentation des salaires. Les industriels acceptaient d'aller à 3 ou 3,5 au maximum.

Après que dans les entreprises, les travailleurs se furent prononcés massivement pour la grève (les votes donnèrent 75 %, 90 %), la grève démarre dans les grands centres métallurgiques et concerne rapidement plus de 100 000 travailleurs. A cette grève massive, les patrons répondirent par un lock-out général de 800 entreprises du Bade-Wurtemberg où sont employés plus de 500 000 ouvriers. C'est la première fois depuis 1928 qu'une telle mesure était prise.

Devant les risques graves d'extension du conflit à l'ensemble de la métallurgie alleman-

de, le professeur Erhard, futur successeur d'Adenauer à la chancellerie, après une longue négociation, réalise un accord entre les syndicats et les patrons, accord portant sur 5 % d'augmentation immédiate des salaires.

La volonté ferme du syndicat et des travailleurs allemands a permis d'aboutir à un règlement positif du conflit.

Vers de nouvelles grèves en Espagne ?

De nouveaux conflits pourraient éclater à brève échéance chez les mineurs des Asturies. C'est ce que soulignent divers correspondants de presse.

Il est vrai que de nombreux relents des grèves de l'an passé subsistent encore, refus de réembaucher les mineurs arrêtés, beaucoup sont encore assignés à résidence ou déportés.

D'autre part, en plus des libertés inexistantes, la misère continue à sévir. N'est-ce pas le ministre espagnol du Commerce, lui-même, qui reconnaissait que le revenu moyen de l'Espagnol ne dépassait pas 1 625 F par an.